

Rapport annuel 2017 | 2018



Diagnostiquer, ajuster, optimiser.



Diagnostiquer, ajuster, **optimiser**.

Table des matières

Mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec	4
Lettres de présentation	5
Rapport du Président	6
Rapport de la Directrice générale	9
Membres du Conseil d'administration de 2017-2018	11
Rapport du Conseil d'administration	12
L'Assemblée générale annuelle	13
Rapport du Comité exécutif	13
Rapport du Bureau du syndic	14
RAPPORTS DES COMITÉS	
Statutaires	
• Comité d'admission	18
• Conseil d'arbitrage des comptes	20
• Comité d'assurance responsabilité professionnelle	21
• Conseil de discipline	23
• Comité de la formation	25
• Comité d'inspection professionnelle	26
• Comité de révision des plaintes	29
Fonctionnels	
• Comité d'audit	30
• Comité des communications	31
• Comité sur l'exercice illégal de la chiropratique	32
• Comité des finances	33
• Comité de gouvernance	34
• Comité jeunesse	35
• Comité sur les normes d'exercice	36
• Comité de perfectionnement et de formation continue	37
• Comité des règlements	40
Développement durable	41
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	42
LE PERSONNEL DE L'ORDRE	44
ÉTATS FINANCIERS	45

Éditeur

Ordre des chiropraticiens du Québec

Création graphique

Le Groupe Ressources MP
www.grmp.ca

Réviseur

Lise Giroux

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2018
Bibliothèque nationale du Canada, 2018
ISBN : 2-922590-20-8

Ordre des chiropraticiens du Québec
7100, rue Jean-Talon Est, Bureau 250
Anjou (Québec) H1M 3S3
Tél. : 514 355-8540
1 888 655-8540
info@ordredeschiropraticiens.qc.ca
www.ordredeschiropraticiens.ca



mission – vision – valeurs

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est une référence officielle en matière d'évaluation, de diagnostic et de prévention des troubles du système neuromusculosquelettique et du traitement de ses dysfonctions dans le but de maintenir ou de rétablir la santé.

Sa Mission

La mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres.

Sa Vision

La vision de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'être une référence incontournable en santé neuromusculosquelettique et d'être le chef de file dans le domaine des manipulations vertébrales et articulaires.

Ses Valeurs

L'Ordre des chiropraticiens du Québec incite ses membres à mettre en application l'ensemble des valeurs organisationnelles qui sous-tendent la réalisation de sa mission et de sa vision, soit les valeurs de collaboration, de rigueur et d'intégrité.

Monsieur Jacques Chagnon

*Président de l'Assemblée nationale
du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2017-2018 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, qui m'a été transmis par son Président.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La ministre de la Justice

Madame Sonia LeBel

Madame Sonia LeBel

*Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel 2017-2018 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Dr Jean-François Henry, chiropraticien

Madame Diane Legault

*Présidente
Office des professions du Québec*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2017-2018 de l'Ordre des chiropraticiens du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Dr Jean-François Henry, chiropraticien



Rapport du Président

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, D.C., B. Sc., M. Sc.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser

C'est avec enthousiasme que je vous présente l'édition 2017-2018 du rapport annuel de l'Ordre des chiropraticiens du Québec sous le thème « Diagnostiquer, ajuster, optimiser ». En effet, cette année s'est avérée particulièrement fertile pour notre organisation, qui s'est démarquée par un nombre important d'actions efficaces et porteuses dans un ensemble de domaines. Constamment soucieux d'améliorer nos processus et nos mécanismes de fonctionnement organisationnels, nous sommes résolument portés par des analyses détaillées qui nous permettent de poser les bons diagnostics et d'apporter les ajustements nécessaires pour que nous puissions réaliser pleinement et efficacement notre mission. Nous avons concilié et adapté certains de nos outils et certaines de nos pratiques et décelé des occasions d'amélioration, puis nous sommes allés de l'avant en perfectionnant nos méthodes, nos outils et nos façons de faire tout en raffinant nos modes de communication avec nos membres et le grand public.

Nous avons d'ailleurs amorcé la deuxième année de réalisation de notre plan stratégique dans une ambiance empreinte de dynamisme. En effet, le siège social de l'Ordre a emménagé, au cours de l'été 2017, dans de nouveaux locaux qui répondent mieux à nos besoins et à nos défis grandissants.

L'année qui vient de s'écouler s'inscrit dans la continuité de nos actions et de nos initiatives rassembleuses pour assurer le respect de notre mission et le désir d'accroître la confiance accordée à l'Ordre et à la profession.

Parmi celles-ci, soulignons l'intensification de nos activités de représentation auprès des parties prenantes du gouvernement du Québec et des différents titulaires de charges publiques afin de les sensibiliser et de les inciter à soutenir la modernisation de la Loi sur la chiropratique, qui est toujours notre dossier prioritaire.

Élu membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en 2017, j'ai été en mesure de favoriser, auprès de dirigeants du système

professionnel, une compréhension encore plus claire des enjeux auxquels nous devons faire face.

L'Ordre a aussi adapté ses outils et ses méthodes dans la foulée des modifications apportées au Code des professions, et poursuivi la révision et l'optimisation des processus et des mécanismes de protection du public, d'amélioration de l'exercice et de formation continue. Du côté des communications, nous avons également amorcé un important virage numérique.

Parmi la centaine d'activités réalisées, nous désirons mentionner celles-ci :

- La poursuite des rencontres avec les élus, les titulaires de charges publiques et les acteurs socioéconomiques;
- L'ajustement du cadre réglementaire de l'Ordre en fonction du nouveau Code des professions (loi 11);
- La poursuite de la révision du programme d'inspection professionnelle;
- L'élargissement de l'offre de stages de perfectionnement;
- La création de nouveaux formulaires uniformisés mis à la disposition de tous les membres;
- La création de nouveaux ateliers de formation continue;
- Le maintien de la surveillance de l'exercice illégal;
- Le développement du nouveau site Web;
- La constitution d'un groupe de travail sur l'utilisation des médias sociaux;
- La définition d'une politique de gestion et d'utilisation des médias sociaux;
- La poursuite des dossiers de collaboration interprofessionnelle;
- L'élaboration de nouvelles normes d'exercice.

Toutes ces actions et bien d'autres ont été menées avec diligence grâce à la détermination et à l'efficacité de l'équipe du personnel de l'Ordre et des dizaines de bénévoles — membres et collègues chiropraticiens — qui composent l'ensemble de nos comités de travail statutaires et fonctionnels. Je profite de l'occasion pour les remercier personnellement pour leur engagement.

Modernisation du Code des professions : changements en matière de gouvernance

L'entrée en vigueur, le 8 juin 2017, de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (communément appelée loi 11) est venue modifier substantiellement le Code des professions auxquels sont assujettis plus de 385 000 professionnels au Québec, dont les chiropraticiens.

Un certain nombre de nos règlements ont dû être revus pour se conformer aux nouvelles dispositions du Code, qui a apporté d'importants changements quant à la gouvernance des ordres professionnels, notamment. Il faut rappeler ici que les amendements apportés au Code des professions font suite notamment à certaines recommandations formulées par la Commission Charbonneau, le gouvernement du Québec étant désireux de répondre aux attentes de la population québécoise en la matière.

L'autre grande modification apportée au Code des professions touche l'admission aux professions des personnes immigrantes formées à l'étranger. L'Ordre s'est toujours intéressé à la question et n'a pas hésité à mettre en œuvre très rapidement un nouveau projet qui témoigne de l'importance qu'il accorde à ce sujet.

En effet, nous avons conclu en collaboration avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, une entente visant la création conjointe d'une formation d'appoint en radiologie. Cette formation, principalement donnée en ligne et jumelée à une formation pratique donnée au Cégep Edouard-Montpetit, a pour but de combler les exigences requises des candidats à l'admission à l'OCQ sur le plan de la formation en radiologie, particulièrement les candidats de la France.

Adoption de la nouvelle loi sur la chiropratique : intérêt et ouverture

Le diagnostic des troubles neuromusculosquelettiques (NMS) est actuellement reconnu comme appartenant à la profession de chiropraticien partout dans le reste du Canada et dans 43 États américains. Le Québec a l'occasion de se mettre au diapason des meilleures pratiques nord-américaines et de démontrer que ses décisions sont orientées vers les besoins des patients en se dotant d'un cadre législatif moderne, clair et précis qui reconnaîtrait expressément le diagnostic des troubles NMS.

Nous avons donc rencontré, avec toute la détermination qui nous caractérise, plusieurs parties prenantes du gouvernement, dont de nombreux élus, notamment la ministre Stéphanie Vallée, pour les sensibiliser à la situation.

Nous avons fait de même auprès de la nouvelle présidente de l'Office des professions et de plusieurs dirigeants d'ordres professionnels du réseau de la santé. Bon nombre d'entre eux ont démontré un intérêt et une grande ouverture à nos revendications, reconnaissant que le désengorgement du système de santé représente effectivement une priorité pour tous.

Encadrement de la pratique de l'ostéopathie : un dossier à suivre de près

L'Ordre des chiropraticiens a participé aux travaux de l'Office des professions sur l'encadrement de l'exercice de l'ostéopathie au Québec et s'attend à être consulté de nouveau en vue des futures démarches. Les derniers travaux de l'Office à ce sujet portaient sur le mode d'encadrement à privilégier ainsi que sur la détermination des acquis de la collectivité ostéopathique du Québec. La position que nous défendons depuis le début est de s'assurer que l'Office des professions règle les dossiers de modernisation législative en cours, dont le

nôtre fait partie, avant de recommander la création d'un autre ordre professionnel ou l'intégration des ostéopathes à un ordre professionnel existant.

Jeunesse et gouvernance : un engagement organisationnel qui ne se dément pas

L'année 2017-2018 s'est aussi avérée fort active en matière d'engagement organisationnel. Comme je le mentionnais précédemment, près d'une cinquantaine de collègues chiropraticiens forment la dizaine de comités fonctionnels et statutaires qui forment notre organisation. Cet engagement soutenu témoigne d'un réel sentiment d'appartenance à la profession et de reconnaissance du travail que l'Ordre effectue pour accomplir sa mission. Au cours des trois dernières années, l'Ordre a revu deux fois la composition des membres de ses comités et, chaque fois, nos membres ont été plus nombreux à signifier leur volonté de s'engager!

Qui plus est, nous pouvons souligner la volonté des jeunes chiropraticiens et chiropraticiennes qui sont de plus en plus nombreux à s'engager bénévolement à l'Ordre. Actuellement, plus de la moitié des membres de notre Conseil d'administration, soit sept sur treize, sont âgés de 40 ans et moins, et quatre sur treize ont moins de 35 ans. Il s'agit d'une constatation remarquable qui permet d'aspirer au mieux quant à la pérennité de notre organisation. Quand on sait que plus de la moitié de nos membres faisaient partie de la première cohorte de l'Université du Québec à Trois-Rivières créée il y a 20 ans, on ne peut que constater que la relève est en selle pour assurer la destinée de notre ordre professionnel!

Les communications : un virage numérique apprécié

Au fil des ans, l'Ordre a mis sur pied avec succès différentes activités de communication destinées au grand public, dont des campagnes de relations publiques qui ont suscité une perception positive à l'égard de notre profession.

Toutefois, force est de constater que si nous avons fait des pas considérables en ce sens, nous devons rester proactifs et déterminés à renforcer la compréhension de notre mission et le rayonnement de la profession de chiropraticien à l'échelle du Québec.

L'exercice financier 2017-2018 a donc été pour l'Ordre une année de communications planifiées, intégrées, stratégiques et efficaces.

Nous avons mis au point, en collaboration avec notre Comité des communications, un plan de communication stratégique ancré principalement dans trois des cinq axes de notre plan stratégique, soit : poursuivre les efforts visant l'adoption et la mise en place de la nouvelle Loi sur la chiropratique, accroître la confiance envers l'ordre et la profession et soutenir l'excellence en chiropratique stimulant le développement professionnel.

Pour réussir à atteindre l'ensemble des objectifs, nous avons opté pour un plan d'action qui équilibre les différentes sphères de la communication et des affaires publiques, en plus d'accorder une place prépondérante aux communications numériques.

Qu'il s'agisse de la refonte complète de notre site Web, qui arbore maintenant une interface simplifiée, de notre stratégie éditoriale qui nous permet d'être proactifs et très présents sur tous les médias sociaux, de la création du groupe privé Facebook pour nos membres, nous pouvons dire : mission accomplie!

En guise de conclusion, je ne peux faire autrement que de souligner à quel point l'exercice 2017-2018 a été une année charnière pour l'avancement de tous nos dossiers.

C'est donc avec une détermination à nulle autre pareille que nous entamons l'exercice 2018-2019!

Le président,



Dr Jean-François Henry, chiropraticien, D.C., B. Sc., M. Sc.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.



Rapport de la Directrice générale

M^e Josée Deschênes, notaire, LL. B., D.D.N., D.E.S.S., M. Éd.

Premier diagnostic : un plan d'action ambitieux a guidé l'exercice 2017-2018.

De toute évidence, c'est grâce au déménagement de son siège social que l'Ordre des chiropraticiens du Québec a su prendre son essor au cours de cette deuxième année de son plan stratégique 2016-2020. Les rapports des comités sont d'ailleurs très éloquents.

L'emplacement des nouveaux locaux depuis juin 2017 offre un accès plus facile à tous ceux qui doivent s'y rendre, et l'aménagement de l'espace est mieux adapté et plus polyvalent. Ainsi, l'Ordre prend un nouveau départ qui s'intègre dans un processus d'amélioration continue visant à lui permettre d'être au diapason du monde professionnel d'aujourd'hui : en emménageant dans un nouveau siège social répondant à tous ses besoins, l'Ordre est en mesure de poursuivre son essor tout en respectant sa mission première de protection du public.

Le besoin manifeste d'améliorer l'ensemble des communications était aussi au programme cette année. Pour y répondre, l'Ordre a adopté un plan de communication couvrant l'ensemble des publics visés, c'est-à-dire le grand public, les membres et les partenaires. Le déploiement de ce plan se fera graduellement jusqu'en 2020, mais principalement au cours des deux prochaines années.

Sur le plan des ajustements, l'Ordre a bonifié ses moyens de contrôle et de surveillance de l'exercice des membres de façon continue au cours de l'exercice. Une révision du programme d'inspection professionnelle est en cours et comprend l'amélioration des outils et des processus. Aussi, l'encadrement des stages de perfectionnement imposés est bien lancé et les suivis de contrôle se font en collaboration avec l'inspection professionnelle. Une plus grande synergie se constate dans les secteurs de contrôle et de surveillance de l'exercice des membres en vue de la protection du public.

L'adoption et la mise en vigueur de la Loi 11 amenant de nouvelles orientations en matière de gouvernance et imposant de nouvelles règles au sein des conseils d'administration impliquait, notamment, de revoir le





règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre. Afin de suivre ce virage, bon nombre d'ajustements devront aussi être apportés à l'ensemble du cadre réglementaire de l'exercice de la chiropratique.

Dans un esprit d'optimisation, l'organisation du travail à l'Ordre a fait l'objet de plusieurs travaux cette année, d'abord en raison de la préparation du départ à la retraite d'une employée de la direction de l'Ordre après près de 40 ans de loyaux services. Nous avons réévalué les postes d'adjointe et déterminé les nouvelles ressources professionnelles que nous devons embaucher ultérieurement afin d'assurer une meilleure pérennité du personnel dans les activités de l'Ordre.

Nous avons établi une échelle salariale de tous les postes. La gestion de la paie a été confiée à une firme externe tandis que la gestion de l'ensemble des activités des ressources humaines sera dorénavant sous la responsabilité de la direction générale.

Pour le bien des membres et dans le but de les outiller pour mieux assurer la protection du public, l'Ordre a élaboré de nouvelles normes d'exercice que les membres utilisent maintenant comme référence.

Jour après jour, c'est l'ensemble des ressources qui travaille dans un souci de cohérence et de collégialité pour offrir aux membres de meilleurs outils d'encadrement et de référence dans leur pratique et pour rassurer les membres du public par l'optimisation des moyens que l'Ordre prend pour les protéger.

Je profite de l'occasion que m'offre ce bilan annuel, porteur de succès pour les travaux en cours et à venir, pour remercier tout le personnel, les membres des comités, les partenaires et les administrateurs de l'Ordre pour leur apport, pour leur confiance et pour l'esprit de collaboration qui les habite, et qui font en sorte que l'Ordre des chiropraticiens du Québec est un milieu des plus stimulants et prometteurs.

La directrice générale,



M^e Josée Deschênes, notaire, LL.B., D.D.N., D.E.S.S., M.Éd.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Membres du Conseil d'administration de 2017-2018

Le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, Dr Jean-François Henry, chiropraticien, est élu au suffrage des administrateurs de l'Ordre. Date d'entrée en fonction : 9 mai 2017 pour deux ans

Liste des administrateurs au 31 mars 2018

Région administrative	Administrateurs élus	Date d'entrée en fonction
Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord	Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien	3 juin 2017
Saguenay – Lac-Saint-Jean	Dre Hélène Castonguay, chiropraticienne	9 mai 2017
Capitale-Nationale	Dr Philippe Larivière, chiropraticien	3 juin 2016
Capitale-Nationale	Dre Annick Hardy, chiropraticienne	9 mai 2017
Capitale-Nationale	Dre Andréanne Duchesne-Pérusse, chiropraticienne	3 juin 2016
Mauricie	Dr André Cardin, chiropraticien	9 mai 2017
Mauricie	Dre Nancy Mayrand, chiropraticienne	3 juin 2016
Estrie	Dre Martine Bureau, chiropraticienne	3 juin 2016
Montréal	Dre Danica Brousseau, chiropraticienne	9 mai 2017
Montréal	Dr Jean-François Henry, chiropraticien	9 mai 2017
Montréal	Dr Yves Roy, chiropraticien	3 juin 2016
Montréal	Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien	3 juin 2016
Outaouais – Abitibi-Témiscamingue	Dr Claude-André Gauthier, chiropraticien	3 juin 2016

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Administrateurs nommés

M. Bernard Drouin	3 juin 2016
M. Michel Guindon	9 mai 2017
M. Bruno Petrucci	3 juin 2016
M. Emmanuel Settecasì	9 mai 2017



Rapport du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions du Code des professions, le Conseil d'administration est chargé d'assurer l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code, de la Loi sur la chiropratique et des règlements qui régissent les chiropraticiens.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires.

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Élection des membres du Comité exécutif
- Renouvellement des délégations des pouvoirs du Conseil d'administration au Comité exécutif, au Président et au Secrétaire de Conseil de Discipline
- Formation d'un groupe de travail sur la rémunération des officiers
- Modification de la Politique de formation continue
- Adoption de la Politique de gestion et d'utilisation des médias sociaux
- Adoption d'une dérogation à la Politique de biens et services dans le cadre du projet de déménagement du siège social
- Adoption du plan d'action 2017-2018
- Adoption de la cotisation annuelle 2018-2019
- Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019 comprenant la rémunération annuelle du président à 80 000 \$ et de la directrice générale à 112 500 \$
- Modification et adoption de mandats de comités
- Révision et mise à jour du tableau des frais administratifs
- Nomination des représentants de l'OCQ au CIQ
- Adoption du projet de règlement sur les élections et l'organisation de l'OCQ
- Résolution sur les affaires du CA et du CE
- Changement d'appellation du Comité de vérification
- Inspection professionnelle – adoption du programme de surveillance 2018-2019

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

L'Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle des membres d'un ordre professionnel se tient une fois l'an. Elle permet aux membres réunis en assemblée d'exprimer leur point de vue sur les dossiers de l'heure et d'établir ainsi un dialogue avec les dirigeants de l'Ordre sur l'avancement de la profession.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec s'est tenue le 23 septembre 2017 dans le cadre des Journées chiropratiques. En tout, 142 chiropraticiens y ont participé.

La résolution suivante a été adoptée par les membres :

Nomination de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vérificateurs-comptables, pour l'exercice 2017-2018.

Rapport du Comité exécutif

Le Comité exécutif, formé de cinq membres, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité exécutif a tenu neuf réunions ordinaires et six réunions extraordinaires.

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Imposition de stages de perfectionnement sous recommandation du Comité d'inspection professionnelle et du Bureau du syndic
- Tableau des membres : inscription de nouveaux membres, retraits, radiations, cas particuliers
- Étude de demandes de commandites
- Autorisations de poursuites en exercice illégal
- Nominations de présidents et de membres de comité - renouvellement de mandat
- Nominations de secrétaires substitués du conseil de discipline
- Création du comité directeur de l'amélioration de l'exercice
- Délégations à divers événements
- Adoption d'une nouvelle échelle salariale pour l'équipe de la permanence
- Adoption d'un régime simplifié d'épargne retraite
- Date de l'examen professionnel - volet déontologie

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2018

Dr Jean-François Henry, chiropraticien, Président

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, Premier vice-président

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, Deuxième vice-présidente

Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne, Secrétaire

M. Michel Guindon, Administrateur nommé



Rapport du Bureau du syndic

Dre Chantal Pinard, chiropraticienne, D.C.

Les membres du Bureau du syndic pour l'exercice 2017-2018 :

Dre Chantal Pinard, chiropraticienne, syndique

Dre Amélie Chevalier, chiropraticienne, syndique adjointe

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire une enquête et, ultimement, de poursuivre un membre de l'Ordre, lorsqu'il est informé qu'une infraction a pu être commise par ce membre dans le cadre de ses activités professionnelles, ou si ce membre contrevient au Code des professions, au Code de déontologie des chiropraticiens ou à tout autre règlement auquel les chiropraticiens sont assujettis.

Il peut également enquêter de sa propre initiative. Son travail s'effectue de façon indépendante et en toute confidentialité.

On peut également se référer au Bureau du syndic pour contester une demande d'honoraires.

Le Bureau du syndic est indépendant, article 121.1 du Code des professions :

121.1. Le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

Rapport d'activités du Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2017-2018, la syndique a donné trois séances de formation en déontologie.

La première séance a été donnée dans le cadre du programme de formation continue de l'Ordre. La deuxième a été donnée en Abitibi pour l'association de l'Abitibi, dont la mission est de se rapprocher des membres et de leur

fournir des renseignements préventifs pour leur pratique. La syndique était accompagnée du Dr Claude Pilon, chiropraticien de l'association et ancien syndic de l'Ordre. La troisième séance a été donnée dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association des chiropraticiens. Nous constatons que les chiropraticiens veulent s'assurer d'être bien renseignés pour s'assurer que leur pratique est conforme afin de respecter les règlements auxquels ils sont assujettis.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi 11, la présidente du Conseil de discipline nous demande de préparer un rapport préliminaire avec un témoin expert avant de déposer une plainte au Conseil de discipline.

Cette nouvelle façon de faire, nous oblige à solliciter plus souvent des témoins-experts, ce qui s'avère parfois difficile étant donné que nous n'avons pas accès à une banque de candidats en ce domaine. Nous avons saisi le Conseil d'administration de cette difficulté.

Nous avons participé à la rédaction d'articles dans le bulletin *Diagnostic* et participé à une journée de formation sur le droit disciplinaire.

Nous avons assisté à une journée d'information offerte par l'Office des professions sur les nouvelles dispositions ajoutées au Code des professions à la suite des modifications apportées à la loi 11. Ces nouvelles dispositions vont améliorer la protection du public.

Aussi, l'Office a organisé une autre rencontre exclusivement pour les syndics. Nous avons également participé au Colloque des dirigeants organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements transmis au Bureau du syndic (dénonciation/délation) sans l'appui d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre moyen)

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic <u>au cours de l'exercice</u>	1 415
Signalements reçus par le Bureau du syndic <u>au cours de l'exercice</u>	83

Enquêtes du Bureau du syndic (a. 122)

Enquêtes <u>pendantes</u> (sans décision) à la fin de l'exercice précédent	29
Enquêtes <u>ouvertes</u> au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	83
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris des membres d'autres ordres professionnels)	59
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	21
Demandes d'enquête formulées par le Comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	1
Nombre de membres visés par les enquêtes ouvertes <u>au cours de l'exercice</u>	92
Enquêtes <u>fermées</u> au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	96
Enquêtes <u>pendantes</u> à la fin de l'exercice	16

Décisions rendues par le Bureau du syndic au cours de l'exercice, sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

Enquêtes où il y a eu décision de <u>porter plainte</u> au Conseil de discipline	16
Enquêtes où il y a eu décision de <u>ne pas porter plainte</u> (au total)	79
Enquêtes ayant mené à la conciliation du syndic (a. 123.6)	5
Enquêtes ayant mené à d'autres mesures envers le professionnel	38
Enquêtes autrement fermées (au total)	37

Informations transmises au Comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le Bureau du syndic (a. 122.1)

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'information au Comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	25
---	----

Enquêtes rouvertes à la suite d'un avis du Comité de révision suggérant au syndic de compléter son enquête (a. 123.5, al. 1, par. 2)

Enquêtes rouvertes <u>pendantes à la fin de l'exercice précédent</u>	0
Enquêtes rouvertes <u>au cours de l'exercice</u>	0
Enquêtes rouvertes <u>fermées au cours de l'exercice</u> (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de <u>porter plainte</u> au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de <u>ne pas porter plainte</u> au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes <u>pendantes à la fin de l'exercice</u>	0

Nature des infractions des plaintes déposées par le Bureau du syndic au Conseil de discipline au cours de l'exercice

Nombre de plaintes concernées pour chacune des catégories d'infractions (sauf exception, catégories définies par le Bureau des présidents du Conseil de discipline)

Entraves au Comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic (a. 114 et 122, al. 2)	1
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (a. 57, 58, 58.1 et 59.2)	6
Infractions à caractère sexuel (a. 59.1)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	1
Infractions liées à la qualité des services	30
Infractions liées au comportement du professionnel	7
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle)	2
Infractions liées à la publicité	2
Infractions liées à la tenue de dossier	5
Condamnations (a. 149.1)	0

Plaintes du Bureau du syndic déposées au Conseil de discipline

Plaintes du Bureau du syndic <u>pendantes</u> au Conseil de discipline <u>à la fin de l'exercice précédent</u>	13
Plaintes <u>déposées</u> par le Bureau du syndic au Conseil de discipline <u>au cours de l'exercice</u>	16
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	55
Plaintes du Bureau du syndic <u>fermées au cours de l'exercice</u> (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	24
Plaintes retirées	3
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	21
Plaintes du Bureau du syndic <u>pendantes</u> au Conseil de discipline <u>à la fin de l'exercice</u>	15

Conciliation

Demandes de conciliation de comptes <u>pendantes</u> à la fin de l'exercice précédent	7
Demandes de conciliation de comptes <u>reçues</u> au cours de l'exercice (au total)	20
Demandes de conciliation de comptes <u>présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement</u> (a. 88, al. 2, par. 1)	20
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du Conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes <u>présentées hors délai</u>	1
Demandes de conciliation de comptes <u>ayant mené à une entente</u> au cours de l'exercice	8
Demandes de conciliation de comptes <u>n'ayant pas mené à une entente</u> au cours de l'exercice	8
Demandes de conciliation de comptes <u>abandonnées</u> par le demandeur <u>au cours de l'exercice</u>	2
Demandes de conciliation de comptes <u>pendantes</u> à la fin de l'exercice	9

RAPPORTS DES COMITÉS

Pour remplir son mandat de protection du public, l'Ordre s'est doté de comités statutaires, prévus au Code des professions et par voie de règlements, ainsi que de comités fonctionnels créés par voie de résolutions de son Conseil d'administration.

Les comités statutaires :

- Comité d'admission
- Conseil d'arbitrage des comptes
- Comité d'assurance responsabilité professionnelle
- Conseil de discipline
- Comité de la formation
- Comité d'inspection professionnelle
- Comité de révision des plaintes

Les comités fonctionnels :

- Comité d'audit
- Comité des communications
- Comité sur l'exercice illégal de la chiropratique
- Comité des finances
- Comité de gouvernance
- Comité jeunesse
- Comité sur les normes d'exercice
- Comité de perfectionnement et de formation continue
- Comité des règlements

COMITÉS STATUTAIRES

Comité d'admission

Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne

Les membres du Comité d'admission :

Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne, présidente
Dr Riccardo Cifola, chiropraticien
Dr David Landry, chiropraticien

Mandat

L'objet du comité est d'étudier les demandes de permis d'exercice de la chiropratique au Québec et de faire des recommandations pour la délivrance d'un permis au Conseil d'administration. Les critères pour l'étude des dossiers de chaque candidat sont dérivés à la fois du Code des professions, de la Loi sur la chiropratique et des règlements de l'Ordre des chiropraticiens du Québec.



Rapport d'activités du Comité d'admission pour l'exercice 2017-2018

Le Comité d'admission a tenu trois réunions durant l'exercice 2017-2018.

Durant cette année, le comité a travaillé, entre autres, à l'élaboration de l'examen d'admission à la profession de chiropraticien, plus précisément celui du volet éthique et déontologie.

Le comité a également révisé les formulaires envoyés aux candidats à l'admission et ces formulaires sont maintenant disponibles sur le site Web de l'Ordre. Il a aussi révisé le règlement sur l'admission dans le but de l'optimiser et de formuler des recommandations à cet égard au Comité des règlements de l'Ordre.

Parallèlement à ces travaux, le Comité d'admission a étudié les demandes d'équivalences qui lui ont été transmises et a fait des recommandations au Conseil d'administration quant à la reconnaissance de ces équivalences.

Au cours de l'exercice 2017-2018, 48 candidats ont passé l'examen professionnel de l'Ordre et 47 candidats ont fait une demande d'inscription au Tableau de l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

Nombre de réunions	3
---------------------------	----------

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, à l'égard des permis et, s'il y a lieu, des certificats de spécialiste :

1	Le nombre de demandes de reconnaissance reçues, acceptées en totalité, acceptées en partie ou refusées, en spécifiant celles relatives à la reconnaissance de l'équivalence :	
	a) d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, en précisant les diplômes délivrés au Canada et ceux hors du Canada;	3
	b) de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis en précisant les formations acquises, en tout ou en partie, au Canada hors du Québec ainsi que celles acquises, en tout ou en partie, hors du Canada et, s'il y a lieu, en précisant la formation à acquérir indiquée par l'ordre aux fins de cette reconnaissance;	0
	c) des autres conditions et modalités, s'il y a lieu, en précisant celles satisfaites, en tout ou en partie, au Canada hors du Québec et celles satisfaites, en tout ou en partie, hors du Canada et, s'il y a lieu, en précisant la formation à acquérir indiquée par l'ordre aux fins de cette reconnaissance	0
2	Le nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence	3
3	Le nombre de demandes de reconnaissance reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1
4	Les actions menées par l'ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste	Révision du règlement sur l'admission à la profession chiropratique

Conseil d'arbitrage des comptes

Dr Frédéric Bombardier, chiropraticien



Les membres du Conseil d'arbitrage des comptes :

Dr Frédéric Bombardier, chiropraticien, président

Dre Audrey Hamel, chiropraticienne

Dr Peter Kogon, chiropraticien

Mandat

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour objet de recevoir et de traiter les demandes d'arbitrage qui lui sont transmises par le secrétaire de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, lorsque la conciliation menée par le syndic a échoué. Dans le cadre d'une sentence, le Conseil d'arbitrage peut maintenir ou diminuer la somme du compte en litige, et déterminer le montant du remboursement ou celui du paiement auquel l'une des parties en cause peut avoir droit.

Rapport d'activités du Conseil d'arbitrage des comptes pour l'exercice 2017-2018

Trois demandes d'arbitrage ont été déposées au Conseil d'arbitrage durant l'exercice. Dans deux cas, les parties ont réglé leur litige à l'amiable avant la tenue des audiences; les deux cas ont été consignés.

Aucune demande n'était pendante à la fin de l'exercice précédent.

Aucun désistement du demandeur n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Aucune sentence n'a été rendue.

Une demande d'arbitrage demeure pendante à la fin de l'exercice.

Une audience a eu lieu et représente la seule réunion du Conseil d'arbitrage au cours de l'exercice.

Audiences

Nombre d'audiences du Conseil d'arbitrage	2
---	---

Demandes

Nombre de demandes d'arbitrage reçues	3
---------------------------------------	---

Sentences arbitrales rendues

ordonnant la diminution du montant du compte en litige	0
--	---

ordonnant le maintien du montant du compte en litige	0
--	---

Comité d'assurance responsabilité professionnelle

Dre Annie Jourdain-Cloutier, chiropraticienne



Les membres du Comité d'assurance responsabilité professionnelle :

Dre Annie Jourdain-Cloutier, chiropraticienne, présidente

Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne

Dre Nancy Mayrand, chiropraticienne

Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien

Mandat

L'objet du Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle est d'étudier tout ce qui est pertinent à l'assurance responsabilité professionnelle. Il vérifie, notamment en étudiant les preuves d'assurance prévues à l'article 10 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle* de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, si chaque chiropraticien se conforme à l'obligation prévue à l'article 5 de ce règlement, puis en fait rapport au Conseil d'administration.

Rapport d'activités du Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle pour l'exercice 2017-2018

Vérification des preuves d'assurances des membres

- Le comité a vérifié les statistiques concernant la couverture d'assurance responsabilité (ARP) des membres de l'OCQ.
- Le comité étudie à chaque réunion les tableaux détaillant les noms des membres, le nom de leur fournisseur d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que la date d'échéance de leur police d'assurance. De plus, il a été informé de tous les membres qui ont reçu un premier avis et un dernier rappel et de ceux qui ont été radiés pour cause de non-conformité en vertu de l'article 85.3.2 du Code des professions.
- Le comité est également informé en tout temps (hors réunion, par courriel) par l'adjointe administrative responsable des radiations potentielles ou effectives, avant ou durant les réunions du CA.
- Le comité a effectué la révision de toutes les procédures de suivi afin de s'assurer de la constance de leur efficacité et de leur amélioration.

Exercice en société et assurance responsabilité professionnelle

- Le comité étudie à chaque réunion les tableaux détaillant les noms des membres exerçant en société, le nom de leur fournisseur d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que la date d'échéance de leur police d'assurance.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité avait formulé le souhait de mieux informer les membres sur l'importance de l'ARP, notamment en regard de la nécessité de maintenir une garantie de protection « en continu », de l'importance et des possibilités de couverture d'assurance au moment de la retraite et pour leur succession et de l'ARP en lien avec l'exercice en société. L'OCQ a entrepris des démarches en ce sens et a permis à la présidente du comité de rédiger trois capsules d'information dans la revue professionnelle *Diagnostic* sur les sujets suivants :

- Maintien d'une couverture en cas de cessation de pratique
- Montant obligatoire en cas litiges
- Maintien d'une couverture adéquate malgré un changement de statut

Nombre de réunions **2**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance canadien	1 045	2 000 000	4 000 000
Contrats d'assurance individuelle	264	1 000 000	3 000 000
Membres hors Québec	47	Selon la juridiction	

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Conseil de discipline

Madame Denise Giguère, secrétaire



Secrétaire du Conseil de discipline

Madame Denise Giguère, secrétaire

Présidents qui ont siégé au cours de l'année :

M^e Caroline Champagne
M^e Julie Charbonneau
M^e Isabelle Dubuc
M^e Myriam Giroux Del Zotto
M^e Lyne Lavergne
M^e Jean-Guy Légaré
M^e Daniel Lord
M^e Lydia Milazzo
M^e Chantal Perreault

Membres qui ont siégé au cours de l'exercice :

Dre Valéry Bergeron, chiropraticienne
Dr Michel Delorme, chiropraticien
Dr Salvatore Di Foglio, chiropraticien
Dr Jason Guben, chiropraticien
Dre Marie-Perle Hénault, chiropraticienne
Dr Peter Kogon, chiropraticien
Dr David Landry, chiropraticien
Dr Jacques Lecuyer, chiropraticien
Dr Pierre Morin-Laflamme, chiropraticien
Dre Marie-Hélène Nicolas, chiropraticienne
Dr Jasmin Pitre, chiropraticien

Mandat

Le Conseil de discipline dispose de toute plainte portée contre un membre de l'Ordre ou une personne qui l'a déjà été s'il s'agit d'une infraction pouvant avoir été commise alors que cette personne était membre. À l'issue de la procédure, si le chiropraticien est reconnu coupable des faits qu'on lui reproche, le Conseil de discipline peut lui imposer des sanctions qui varient en fonction de la gravité de l'infraction. Une sanction peut aller de la simple réprimande à la radiation permanente, en passant par la radiation temporaire ou l'imposition d'une amende.

Rapport d'activités du Conseil de discipline pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, le greffe de discipline est en attente de six décisions sur culpabilité et sanction; deux dossiers nécessitent des représentations sur sanction; celles-ci ont été fixées à l'automne; quatre audiences au fond se tiendront en mai, juin et octobre; deux dossiers sont en attente d'une séance de gestion.

Nombre de plaintes déposées par la syndique ou la syndique adjointe	13
Nombre d'audiences	14

Nature des plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil

Omission d'obtenir un consentement écrit de la part de son patient à l'égard des examens et des traitements qu'il lui recommandait
Avoir fait défaut d'effectuer l'examen radiologique qui était requis à l'endroit d'un patient, compte tenu des signes et des symptômes qu'il présentait
Avoir fait défaut de transmettre à la syndique adjointe de l'Ordre des chiropraticiens du Québec le dossier patient que celle-ci lui avait demandé
Omission d'avoir effectué les examens requis compte tenu des signes et symptômes
Avoir fait défaut de répondre à la correspondance du secrétaire de l'Ordre dans les délais fixés par celui-ci
Infraction relative à la publicité
A indiqué plusieurs formations particulières dans une annonce publicitaire
Avoir fait défaut de tenir son dossier patient conformément aux règles de tenue des dossiers des chiropraticiens
Avoir commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession de chiropraticien en se prononçant publiquement sur son site internet sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence légalement reconnue aux chiropraticiens
Utilisation du titre de Docteur
Avoir communiqué avec le plaignant demandeur d'enquête sans la permission de la syndique
Avoir exercé un métier incompatible avec la profession de chiropraticien à savoir l'ostéopathie, à la même adresse que son cabinet de chiropratique
Avoir fait défaut d'effectuer des examens de contrôle et de réévaluation conformes aux normes de la science et de l'exercice de la chiropratique
Avoir omis de fournir à son patient des informations sur la nature du problème pour lequel le chiropraticien envisageait de le traiter, sur la procédure du traitement qu'il lui proposait ainsi que sur les bienfaits potentiels et les risques de ce traitement
Avoir procédé à un traitement chiropratique sans avoir effectué tous les examens requis au préalable

Décisions du conseil

Retirant la plainte	3
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	21
Imposition de sanctions	
• Amendes	13
• Réprimandes	20

Recommandations formulées au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration quant à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations formulées au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration quant aux recommandations
	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours après la prise en délibéré		22

Tribunal des professions

Condammations ou sanctions portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels de décisions du Conseil de discipline entendus par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Comité de la formation

Dre Martine Bureau, chiropraticienne



Les membres du Comité de la formation :

Dre Martine Bureau, chiropraticienne, administratrice de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, présidente

Dre Justine Viens, chiropraticienne, membre de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Dr André Bussièrès, chiropraticien, représentant du Département de chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Dre Nadia Richer, chiropraticienne, représentante du Département de chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Madame Marie-Claude Riopel, représentante du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec

Mandat

Le Comité de la formation est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des chiropraticiens.

Rapport d'activités du Comité de la formation pour l'exercice 2017-2018

Le comité n'a tenu aucune réunion. Une rencontre informelle a cependant eu lieu le 12 octobre 2017 entre le président de l'Ordre, Dr Jean-François Henry, chiropraticien et Mme Marie-Claude Riopel. Cette dernière a réitéré son intérêt de contribuer à la réalisation du mandat du Comité de la formation.

Le comité prévoit reprendre son fonctionnement normal au cours de l'exercice 2018-2019.

Nombre de réunions	0
---------------------------	----------

Provenance des membres

Bureau des coopérations inter universitaire, s'il y a lieu	0
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1
Membres de l'Ordre	4

Conclusions du rapport de constatations du comité, s'il y a lieu, et de ses avis

Conclusions du rapport de constatations du comité, s'il y a lieu	s. o.
Conclusions des avis du comité	s. o.

Comité d'inspection professionnelle

Dr Giovanni Scalia, chiropraticien



Les membres du Comité d'inspection professionnelle :

Dr Giovanni Scalia, chiropraticien, président
Dr Carl Fréreau, chiropraticien
Dre Cloé Lapointe, chiropraticienne

Les inspecteurs :

Dre Marie-Josée Aubin, chiropraticienne
Dre Hélène Gervais, chiropraticienne
Dr Carl Fréreau, chiropraticien
Dre Cloé Lapointe, chiropraticienne

Mandat

Tel que décrit à la section 6 de l'article 112 du Code des professions sur le Comité d'inspection professionnelle, le rôle du Comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Pour ce faire, il procède à la vérification de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients. Par la nature de ses interventions, le comité essaie de conscientiser les membres de la profession aux notions de protection du public et de qualité de l'acte professionnel.

Rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle pour l'exercice 2017-2018

L'objectif premier du Comité est de protéger le public en aidant les chiropraticiens à améliorer la façon dont ils exercent. En plus des moyens mis à sa disposition par le Code des professions, le comité intègre des mesures préventives et éducatives. Le programme de surveillance générale vise la vérification de chaque chiropraticien tous les cinq ou six ans, soit au moyen d'un questionnaire, de l'évaluation d'un dossier patient ou d'une inspection réalisée à la clinique. Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le Comité s'est réuni cinq fois.

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a procédé à la vérification de 282 chiropraticiens, parmi lesquels 237 avaient fait l'objet d'une vérification en 2012-2013, et 45 nouveaux membres de 2015-2016. Chacun des 282 chiropraticiens soumis à une inspection a dû transmettre le dossier complet d'un patient reçu en consultation après 2015. À la suite de l'analyse, de ces dossiers, les membres du comité les ont divisés en quatre catégories :

- 1) Dossiers conformes
- 2) Dossiers contenant des lacunes mineures (p. ex., des radiographies n'indiquant pas la date de naissance ou le sexe du patient, collimation des radiographies, etc.), et nécessitant la demande d'un nouveau dossier comportant l'application des recommandations.
- 3) Dossiers contenant des lacunes majeures (p. ex., absence d'anamnèse, ensemble des radiographies inacceptable, examen incomplet) nécessitant une inspection physique en clinique.
- 4) Vérification de prévention et de normalisation à la clinique du chiropraticien afin de vérifier les aspects non vérifiables par l'étude d'un dossier (p. ex., procédure utilisée, techniques utilisées par le chiropraticien, état de l'équipement) si le chiropraticien n'a pas reçu la visite d'un inspecteur depuis plus de 15 ans et si le dossier fourni est parfait.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Résultats du programme de surveillance générale 2017-2018 :

	Dossiers conformes	Dossiers présentant des lacunes mineures	Inspections en clinique	Vérification de prévenance et normalisation
237 membres vérifiés en 2012-2013	73	100	40	5
45 nouveaux membres en 2015-2016	19	19	5	2

Compte tenu des résultats du programme de surveillance générale de 2017-2018, il importe de réitérer la pertinence du programme de vérification tous les cinq ans. De plus, en ce qui concerne les membres qui exercent depuis deux ans, nous avons constaté que 19 chiropraticiens nous ont fait parvenir un dossier-patient ne présentant que des lacunes mineures, alors que nous avons dû procéder à une inspection physique à la clinique de cinq chiropraticiens. À la lumière de ce constat, le comité recommande de maintenir le même programme de surveillance générale en 2018-2019.

À la demande du Comité exécutif ou du Bureau du syndicat, le comité a procédé à trois enquêtes particulières. Sept membres se sont vu imposer un stage de perfectionnement à la suite d'une inspection à leur clinique. Aucune enquête particulière donnant lieu à une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles n'a eu lieu.

Comme le stipule l'article 1 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle* de l'Ordre des Chiropraticiens du Québec, le comité doit vérifier, entre autres, les appareils et l'équipement relatifs à l'exercice de sa profession ainsi que sa pratique en général. Le comité a noté certains aspects dans les cliniques que l'on

ne pouvait pas évaluer par une simple vérification des dossiers. Nous avons maintenu nos visites de prévention et de normalisations, dont les critères comprennent les cas de catégories 4. Ces visites ont été très révélatrices et instructives, confirmant qu'elles nous permettent de constater certains aspects qu'il nous est impossible de déceler dans des documents. Aussi, nous avons procédé, à titre exploratoire, à une inspection de suivi de quatre chiropraticiens, huit mois après leur inspection initiale, afin de vérifier s'ils continuaient à appliquer les recommandations formulées au moment de leur inspection initiale. Les résultats nous ont dévoilé que trois chiropraticiens sur quatre ont continué à appliquer les recommandations tandis qu'un seul chiropraticien a cessé de les appliquer. À la lumière de ces résultats, le Comité d'inspection professionnelle a décidé de poursuivre ses inspections de suivi de 5 % des chiropraticiens ayant été soumis à une inspection en 2017-2018.

Ainsi, nous considérons que l'augmentation proportionnelle du nombre de dossiers conformes qui sont transmis chaque année au comité dans le cadre de son programme d'inspection représente une amélioration de l'exercice professionnel des chiropraticiens.

Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle **5**

Y a-t-il une personne responsable de l'inspection professionnelle?

<input checked="" type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON

Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession?

<input checked="" type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON

Vérification

Membres visités	74
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	293
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	282
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	74
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	208

Synthèse des recommandations du Comité d'inspection professionnelle

Dossiers conformes	89
Dossier avec lacunes mineurs	119
Inspection à leur clinique	74
Vérification de prévenance et normalisation	0

Enquêtes

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	0
---	---

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	8
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	7
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Comité de révision des plaintes

Dr François Desmarais, chiropraticien



Les membres du Comité de révision des plaintes :

Dr François Desmarais, chiropraticien, président

Dre Annick Messier, chiropraticienne
Monsieur Emanuel Settecasì, administrateur nommé

Membres nommés par le Conseil d'administration	2
Membres faisant partie des administrateurs nommés par l'Office ou des personnes dont le nom figure sur la liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Mandat

L'objet du Comité de révision des plaintes est de donner à toute personne qui le lui demande un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Rapport d'activités du Comité de révision des plaintes pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, trois demandes de révision ont été transmises au Comité de révision des plaintes. Ces demandes ont été déposées dans les délais prescrits. Dans chacun des cas, la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte a été maintenue. Les décisions ont été rendues dans la limite autorisée et il n'y a actuellement aucune demande de révision en attente.

Nombre de réunions	3
---------------------------	----------

Demandes d'avis

Reçues	3
Présentées après le délai prescrit	0

Avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte au Conseil de discipline	3
Suggérant à un syndic de terminer son enquête, puis de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'utilité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte au Conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0

COMITÉS FONCTIONNELS

Comité d'audit

Dre Annick Hardy, chiropraticienne



Les membres du Comité d'audit :

Dre Annick Hardy, chiropraticienne, présidente

Dr André Cardin, chiropraticien

Monsieur Bruno Petrucci, administrateur nommé

Monsieur Michel Guindon, administrateur nommé substitut

Mandat

L'objet du Comité d'audit est d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de supervision. Le comité examine et surveille les processus suivants :

- La présentation des renseignements financiers;
- Le système de contrôle interne;
- La gestion des risques;
- La vérification du respect des lois, des règlements, des résolutions, des politiques et des principes déontologiques, ainsi que les démarches relatives à ceux-ci;
- L'application des règlements et des politiques en matière de gestion financière;
- La vérification et le suivi des processus opérationnels.

Rapport d'activités du Comité d'audit pour l'exercice 2017-2018

- Le Comité d'audit a tenu en 2017 une réunion conjointe avec le Comité des finances et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sur les rôles et principes directeurs des deux comités, sur les aspects financiers du nouveau règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, sur la comptabilisation des améliorations locatives et des avantages incitatifs sur les états financiers de l'ordre.
- Les membres du Comité d'audit ont tenu une réunion téléphonique aux fins de vérification des états financiers de 2016-2017.

Nombre de réunions

2

Comité des communications

Dr Nicholas W. Hunter Poelman, chiropraticien



Les membres du Comité des communications :

Dr Nicholas W. Hunter Poelman, chiropraticien, président

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne

Dr Éric Cloutier, chiropraticien

Dr Pier-Olivier Carrier chiropraticien

Dre Laura Rioux, chiropraticienne

Mandat

L'objet du Comité des communications est de conseiller les différentes instances de l'Ordre en matière de communication. Le comité veille à la cohérence du message par rapport au mandat et au plan stratégique de l'Ordre.

Rapport d'activités du Comité des communications pour l'exercice 2017-2018

Le Comité des communications s'est engagé activement dans la refonte du site Web de l'Ordre. Il a travaillé conjointement avec la direction générale pour définir une première arborescence du site, déterminer les éléments de contenus et procéder à la rédaction de nombreux textes de la section destinée au grand public.

Un comité responsable d'étudier le positionnement numérique de l'Ordre a été créé. Ce comité a validé et adopté la nouvelle *Politique de gestion et d'utilisation des médias sociaux de l'Ordre* qui encadre le dialogue sur les plateformes numériques.

Les membres du comité ont aussi joué un rôle consultatif en ce qui a trait au nouveau plan de communication et à l'ensemble des moyens de communication à déployer.

Le comité a également suggéré d'ajouter au répertoire des membres de l'Ordre — que le public peut consulter sur le site Web de l'Ordre — les domaines dans lesquels les membres de l'Ordre exercent leur profession, et ce, dans l'objectif de protéger davantage le public et d'encourager la collaboration au sein de la profession.

Nombre de réunions

8

Comité sur l'exercice illégal de la chiropratique

Dr Francis Crépeau, chiropraticien



Les membres du Comité sur l'exercice illégal de la chiropratique :

Dr Francis Crépeau, chiropraticien, président
Dre Andréanne Duchesne Pérusse, chiropraticienne
M. Jean-Philippe Pialasse, chiropraticien
Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien
Dr Joé Dupuis, chiropraticien

Mandat

Le mandat du Comité sur l'exercice illégal consiste à faire enquête sur des personnes soupçonnées de poser des actes réservés aux chiropraticiens ou d'usurper le titre de chiropraticien, à partir de renseignements qui lui sont transmis. Le comité a pour tâche de produire des rapports d'enquête et d'étudier ceux qui lui sont transmis, et de recommander au Conseil d'administration de l'Ordre, le cas échéant, le dépôt de plaintes devant les tribunaux contre les présumés contrevenants.

Rapport d'activités du Comité sur l'exercice illégal pour l'exercice 2017-2018

Il y a eu une augmentation considérable du nombre de plaintes au cours de l'exercice financier 2017-2018, que nous interprétons comme une retombée positive de nos initiatives de communication (notamment la campagne «Être chiro, ça ne s'improvise pas!») visant à sensibiliser la population sur l'importance de consulter un professionnel dûment qualifié et membre en règle de l'Ordre lorsqu'il est question de santé neuromusculosquelettique. Il en va, bien entendu, de la mission même de l'Ordre de protéger le public.

Certaines des enquêtes sont menées conjointement avec d'autres ordres professionnels, notamment l'Ordre professionnel de la physiothérapie et le Collège des médecins.

Nous avons mis sur pied un nouveau tableau de bord, ce qui facilite le suivi des signalements.

Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	12
Portant sur l'usurpation de titre réservé	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées		0

Comité des finances

Dr Philippe Larivière, chiropraticien



Membres du Comité des finances :

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, président
Dre Nancy Mayrand, chiropraticienne
M. Michel Guindon, administrateur nommé par l'Office des professions
Me Josée Deschênes, notaire et directrice générale

Mandat

L'objet du Comité des finances est d'exercer, en collaboration avec le Comité d'audit un rôle de vigie et de conseil sur les affaires financières de l'Ordre. Le Comité a pour mandat de :

- Émettre des opinions sur la santé financière de l'Ordre;
- Formuler des recommandations sur les pratiques de gestion financière;
- Formuler des recommandations au Conseil d'administration en vue de l'adoption du budget par ce dernier;
- Recevoir et évaluer des recommandations provenant de la Direction générale notamment en matière de rémunération, de dépenses, de frais administratifs et de contrats de service et confirmer la capacité de payer de l'organisation;
- Recommander au Conseil d'administration le montant de la cotisation annuelle pour l'année subséquente;
- Réviser les politiques ayant un impact sur les finances de l'Ordre, notamment la politique de remboursement des dépenses et la politique de rémunération;
- S'assurer que la charte de comptes de l'Ordre respecte les exigences de l'Office des professions du Québec;
- Examiner toute question à la demande du Conseil d'administration ou du Comité exécutif.

Rapport d'activités du Comité des finances pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité des finances s'est réuni quatre fois.

Le comité a procédé à une évaluation financière de mi-année qui lui a permis de conclure que l'Ordre était en voie de respecter les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration.

Le comité a également transmis des orientations à la direction générale pour l'aider dans la préparation des prévisions budgétaires 2018-2019.

Finalement, le comité a commencé la révision de la Politique d'acquisition des biens et services de l'Ordre afin de l'actualiser. Ces travaux se poursuivront en 2018-2019.

Nombre de réunions

4

Comité de gouvernance

Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien



Les membres du Comité de gouvernance :

Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien, président

Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien

Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne

Monsieur Michel Guindon, administrateur nommé

Mandat

L'objet du Comité de gouvernance est d'assister et de conseiller le Conseil d'administration en matière de gouvernance, afin d'assurer la saine gestion de l'organisation, et ce, dans le respect de ses obligations juridiques et réglementaires.

Le comité s'intéresse aux mécanismes de fonctionnement, de contrôle et d'imputabilité, de même qu'à l'ensemble des mécanismes organisationnels qui régissent la prise de décision de l'organisation. Enfin, il veille au respect rigoureux des principes fondamentaux d'une saine gestion : transparence, continuité, efficience, équilibre, équité, abnégation.

Rapport d'activités du Comité de gouvernance pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice financier, le Comité de gouvernance a tenu une seule réunion. Durant cette rencontre, les membres du comité ont élaboré la description de tâches des membres du Comité exécutif. Ce document servira à mieux cerner le rôle et les responsabilités des membres du Comité exécutif et à déterminer leur rémunération en conséquence. Le Conseil d'administration a adopté cette description de tâches à sa réunion du 13 mai 2017.

En raison de la mise en place de la loi 11 modifiant le Code des professions, le président du Comité de gouvernance a été appelé à assister le président de l'Ordre en participant à l'étude des nouvelles dispositions du Code et en prenant part à la rencontre d'orientation organisée par l'Office des professions.

Enfin, le président du Comité de gouvernance a collaboré aux travaux du groupe de travail sur l'évaluation de la direction générale.

Nombre de réunions

1

Comité jeunesse

Dre Justine Viens, chiropraticienne



Les membres du Comité jeunesse :

Dre Justine Viens, chiropraticienne, présidente

Dr Alexandre Allaire, chiropraticien

Dre Hélène Castonguay, chiropraticienne

Dr Éric Cloutier, chiropraticien

Mandat

Plus de la moitié des chiropraticiens du Québec ayant été diplômés il y a moins de vingt ans, l'Ordre a saisi l'opportunité de créer un Comité jeunesse afin de mieux connaître et répondre à l'ensemble des préoccupations émises par les jeunes professionnels.

Le mandat du Comité de jeunesse est de faciliter l'intégration des jeunes chiropraticiens à la profession, de rechercher activement des solutions à leurs enjeux et problématiques et de transmettre des recommandations au Conseil d'administration.

Rapport d'activités du Comité jeunesse pour l'exercice 2017-2018

Dans le but de mieux connaître les jeunes membres, le Comité jeunesse a conçu à l'été 2017, puis diffusé à l'automne de la même année, un sondage électronique auquel ont pris part 170 répondants, soit 23 % de la clientèle cible. De ce nombre, 67 % sont des femmes et 33 % sont des hommes.

Ce sondage s'adressait spécifiquement aux membres qui exercent depuis dix ans et moins. Les résultats du sondage ont été analysés par les membres du comité à l'hiver 2018 et rendus publics dans un numéro du bulletin *Diagnostic* au printemps 2018.

Si les participants ont salué les efforts de l'Ordre en matière de protection du public, ils ont aussi exprimé le fait qu'il est dans leur intérêt que l'OCQ continue d'améliorer davantage le rayonnement de la profession, de contrer l'exercice illégal et de poursuivre ses interventions auprès du gouvernement québécois pour assurer la défense des intérêts des membres.

Le sondage a aussi permis au comité d'en apprendre davantage sur la composition démographique des jeunes membres, sur la localité où ils exercent, sur leur statut de salarié ou de propriétaire, et sur d'autres sujets qui les préoccupent, comme la vente ou l'achat d'une clinique, par exemple, ainsi que la transition entre les études et la pratique professionnelle.

Forts de l'ensemble de ces renseignements collectés, l'Ordre et les membres du Comité jeunesse ont déjà commencé à penser à mettre en place différentes mesures concrètes pour répondre aux préoccupations que les jeunes professionnels ont formulées.

Comité sur les normes d'exercice

Dr Philippe Larivière, chiropraticien



Les membres du Comité sur les normes d'exercice :

Dr Philippe Larivière, chiropraticien, président

Dr Pierre Boucher, chiropraticien

Dr Francis Crépeau, chiropraticien

Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne

Dr Georges Lepage, chiropraticien

Mandat

Le rôle du Comité sur les normes d'exercice est d'actualiser, de créer et de diffuser des normes d'exercice. Pour ce faire, le comité s'inspire des lois et règlements en vigueur, de la jurisprudence, des guides de pratique clinique, des normes établies par d'autres organismes de réglementation de la chiropratique ou par des institutions d'enseignement de la chiropratique ainsi que de toute autre source jugée appropriée

Rapport d'activités du Comité sur les normes d'exercice pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité sur les normes d'exercice s'est réuni trois fois.

Le comité a procédé à la rédaction d'une norme sur les relations avec les patients, laquelle a été adoptée en décembre par le Conseil d'administration. L'Ordre a publié cette norme aux fins de consultation sur son site Web en janvier dernier, et en a publié le texte intégral dans le numéro du printemps de *Diagnostic*.

Le comité a aussi proposé un amendement à la norme sur les frais accessoires. Une annexe a été ajoutée à cette norme pour donner des exemples de calcul des honoraires pour les visites à domicile. Le Conseil d'administration a formellement amendé cette norme en décembre. L'Ordre a publié cette norme aux fins de consultation sur son site Web en janvier dernier. Un article sur le sujet a paru dans le numéro de l'hiver de *Diagnostic*.

Le président du comité a présenté les normes d'exercice adoptées par le conseil d'administration au cours des Journées chiropratiques de septembre et de février.

Le comité a réfléchi à la question de la détention de fonds par les chiropraticiens, notamment les avances d'honoraires, et a recommandé au Conseil d'administration de ne pas autoriser cette pratique. Le Conseil d'administration a entériné cette recommandation en mars.

Le comité a commencé la rédaction de deux normes, l'une portant sur les ententes financières et l'autre sur les moyens thérapeutiques.

Le comité n'a mené aucune consultation auprès d'autres ordres professionnels, de ministères ou de ses membres.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Comité de perfectionnement et de formation continue

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne



Les membres du Comité de perfectionnement et de formation continue :

Dre Danica Brousseau, chiropraticienne, présidente
Dre Catherine Aubé, chiropraticienne (nommée le 22 septembre 2017)
Dr Éric Boisseau, chiropraticien
Dr Riccardo Cifola, chiropraticien
Dr Claude-André Gauthier, chiropraticien (s'est retiré le 22 septembre 2017)
Dre Audrey Hamel, chiropraticienne
Dr Nicholas W.H. Poelman, chiropraticien (s'est retiré le 22 septembre 2017)
Dr Rémi Ouellette, chiropraticien
Dr David Paquet-Poulin, chiropraticien

Mandat

Le mandat du Comité de perfectionnement et de formation continue est de s'assurer que les activités de formation continue permettent aux membres d'acquérir, de maintenir, d'actualiser, d'améliorer et d'approfondir les connaissances et les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession. Les programmes de perfectionnement et de formation leur permettent aussi d'être au fait des nouveautés scientifiques, tant sur le plan thérapeutique que sur le plan diagnostique. Le comité voit à la fois à l'évaluation constante des besoins des membres et des activités de formation continue qui sont offertes, et à la mise sur pied de programmes de formation qui répondent aux besoins de l'exercice de la profession. Le comité fait aussi des recommandations au Conseil d'administration quant à ses besoins et à son fonctionnement efficace.

Rapport d'activités du Comité de perfectionnement et de formation continue pour l'exercice 2017-2018

Programmation annuelle :

Thématique et conférenciers de 2017 : préparation et déroulement des deux dernières activités de ce programme : « Perles cliniques et données probantes : faire le pont entre l'expérience et les connaissances ». Dates : 3-4 juin 2017 et 23-24 septembre 2017.

Julie O'Shaughnessy D.C., M. Sc., FCCS, Andrée-Anne Marchand D.C., M. Sc., Ph. D.(c), André Bussièrès D.C., Ph. D., Jocelyn J. Lemire D.C., M. Sc., FCCS, Stephen Kulbaba D.C., DACBR, FCCR(c), Marc-André Blanchette D.C., Ph. D., Danica Brousseau D.C., M. Sc. et Eric Boisseau D.C.

Au cours de cet événement, dix des quatorze nouveaux formulaires de l'Ordre (pour les dossiers patients) ont été présentés aux membres.

Thématique et conférenciers de 2018 : préparation et déroulement de la première activité de ce programme :

« Arthrites dégénératives, ergonomie, exercices validés en douleur rachidienne, recherche, et mise à jour sur les chirurgies du rachis ». Dates : 16-17 février 2018.

Jean-Nicolas Poirier D.C., DACBR, Ed. D., FCCR, André Bussièrès D.C., Ph. D., Jean-François Roy M.D., Mathieu Piché D.C., M. Sc., Greg Dunn D.C.

Durant cet événement, les membres du Comité exécutif ont fait une présentation portant, notamment, sur les normes d'exercice qui sont en production.

Une autre présentation a eu lieu au cours de l'exercice 2018-2019 (2-3 juin).



Congrès spécial de septembre 2018 : préparation du congrès conjoint de l'OCQ et de l'UQTR dans le cadre du 25^e anniversaire du programme de doctorat en chiropratique de l'UQTR. Programme de radiologie et colloque scientifique. Dates : Du 27 au 29 septembre 2018.

Jean-Nicolas Poirier D.C., DACBR, Ed. D., FCCR, André Cardin D.C., DACBR, FCCR(c), Sarah Dion D.C., FCCR(c), Peter Kogon D.C., DACBR, FCCR(c), FICC, Pierre Côté D.C., Ph. D., Marie-Josée Drolet Erg., Ph. D., Lise Hestbaek D.C., Ph. D., Richard Brown D.C., LL. M.

Thématique et conférenciers de 2019 : préparation du programme : «Sténoses spinales et hernies discales en chiropratique». Trois événements sont en préparation pour l'exercice 2018-2019 (février, juin et septembre).

Ateliers et stages de perfectionnement :

- Ateliers offerts : examen de la colonne vertébrale (2017-2018), tenue de dossiers (2017-2018), examen des extrémités – épaule (2017), rapport de résultats et consentement éclairé (2018)
- Stages de perfectionnement ou ateliers de formation sur une base volontaire
- Toujours offerts en marge des trois événements de formation continue et donnés sur demande pour de petits groupes de chiropraticiens, y compris en région

Politique sur la formation continue obligatoire :

L'Ordre des chiropraticiens du Québec s'est doté d'une politique sur la formation continue obligatoire, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, en fonction de périodes de référence de deux ans. La politique prévoit les dispositions de formation continue obligatoire pour le renouvellement du permis de radiologie, mais prévoit 30 heures de formation continue par période de deux ans, y compris la présence à au moins un événement organisé par l'Ordre par période de deux ans.

Mise à jour de la politique :

- Ajouts d'organismes offrant de la formation continue admissible en vertu de la politique

Fin de la première période de référence de deux ans en décembre 2017 :

- Gestion de plusieurs demandes de dispense en fin de période de référence
- Gestion des avis de non-conformité en fin de période de référence
- Plusieurs communications en cours d'exercice afin de clarifier les exigences de la politique
- Création d'un tableau de compilation des exigences pour chaque membre

Statistiques en fin de période 2016-2017 : en tout, 97 % des membres avaient comblé l'exigence de présence à un événement; 26 % des membres présentent au moins une lacune en lien avec les exigences de la politique de FC.

Statistiques en fin d'exercice 2017-2018 : Dans l'ensemble, 29 membres sont en défaut (1,5 %) quant à l'une ou l'autre des dispositions de la politique — les dossiers ont été acheminés au Comité d'inspection professionnelle.

Nombre de réunions **6**

Activités de formation continue organisées par l'Ordre, obligatoires pour le maintien du permis de radiologie

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres participants
3 et 4 juin 2017 : Perles cliniques et données probantes : faire le pont entre l'expérience et les connaissances. Examen de radiologie pour tous le 4 juin 2017.	12	186 examens
23 et 24 septembre 2017 : Perles cliniques et données probantes : faire le pont entre l'expérience et les connaissances. Examen de radiologie pour tous le 24 septembre 2017.	12	507 examens
16-17 février 2018 : Programme de perfectionnement et de formation continue : arthrites dégénératives, ergonomie, exercices validés en douleur rachidienne, recherche, et mise à jour sur les chirurgies du rachis. Examen de radiologie pour tous le 17 février 2018.	12	311 examens

Sanctions imposées pour non-participation aux activités de formation continue obligatoires pour le maintien du permis de radiologie; nature des sanctions; non-respect du règlement sur le permis de radiologie

Suspension du permis de radiologie	4
Révocation du permis de radiologie	2

Comité des règlements

M^e Josée Deschênes, notaire



Les membres du Comité des règlements :

M^e Josée Deschênes, notaire, directrice générale, présidente
Dr Alexandre Allaire, chiropraticien
Dr Philippe Larivière, chiropraticien
Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne
Monsieur Bernard Drouin, administrateur nommé

Mandat

L'objet du Comité des règlements est d'étudier tout ce qui est pertinent à la réglementation de l'Ordre des chiropraticiens du Québec et de faire des recommandations au Conseil d'administration. Les recommandations du comité peuvent porter à la fois sur des projets de nouveaux règlements ou encore sur des projets d'amendement de règlements en vigueur.

Rapport d'activités du Comité des règlements pour l'exercice 2017-2018

Les membres du comité se sont réunis une seule fois au cours de l'exercice, mais de nombreux travaux ont été réalisés par la présidente du comité en collaboration avec des juristes externes, dont ceux de l'Office des professions.

1- Révision du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*

Les travaux sont ralentis, le comité étant confronté à une impasse par la couverture de l'Association de protection chiropratique canadienne (APCC). Par résolution, les membres du comité ont recommandé au Conseil d'administration d'intervenir de façon urgente auprès de l'APCC pour qu'elle nous fournisse une solution. L'avis de renouvellement des polices d'assurance pourrait ne plus reconnaître l'APCC comme assureur si celle-ci ne fournit pas de solution permettant à l'OCQ de se conformer aux exigences du Code des professions et de procéder à la révision de son règlement.

2- Projet de *Règlement sur les élections et sur l'organisation de l'Ordre des chiropraticiens du Québec*

Les projets de Règlement et de Résolution sur les affaires du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'OCQ ont été révisés. Un arrimage avec les dispositions du Code des professions a été effectué. Un nouveau règlement sera adopté au cours du prochain exercice.

3- Création et tenue d'un Registre des étudiants en chiropratique, à la suite d'une recommandation des membres du Conseil d'administration (mars 2017)

Pour que l'Ordre soit habilité à créer un tel registre et à assujettir les étudiants qui y sont inscrits aux règles et sanctions imposées aux membres de l'OCQ, il faudra, à l'instar du Collège des médecins du Québec, ajouter une disposition au nouveau Projet de Loi sur la chiropratique — soit l'équivalent de l'article 15 c) de la Loi médicale — autorisant l'OCQ à adopter un règlement sur un tel registre et sur l'inscription à celui-ci.

4- Projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des chiropraticiens du Québec* et projet de *Règlement sur l'examen professionnel*

Les travaux du comité se sont poursuivis et, au cours du prochain exercice, les deux projets de règlement seront présentés au Comité d'admission et au Comité de gouvernance, ainsi qu'à la directrice du programme de doctorat en chiropratique de l'UQTR.

Nombre de réunions

1

Nos gestes en matière de **développement durable**

L'Ordre prend régulièrement des décisions axées sur le développement durable, lequel s'appuie sur une vision où la protection de l'environnement, le progrès social et l'efficacité économique sont indissociables.

Ainsi, en 2017-2018, l'OCQ a poursuivi sa gestion rigoureuse, éthique et responsable, et a fait siennes les causes de plusieurs de ses partenaires du réseau de la santé.

Du côté de l'environnement, l'Ordre a posé beaucoup de nouveaux gestes et a d'ailleurs profité de son emménagement dans de nouveaux locaux pour modifier certaines habitudes de vie.

Voici quelques modifications dignes de mention :

- L'utilisation de pichets d'eau durant les réunions a sonné le glas pour les bouteilles d'eau;
- L'installation d'un système de refroidisseur d'eau sur robinet;
- L'utilisation de bacs à recyclage pour le papier;
- Le recyclage systématique des cartouches d'encre;
- L'utilisation de contenants en verre (tasses et verres) et l'élimination des contenants en carton ou en plastique;
- La limitation des envois postaux et le réacheminement des renseignements adressés aux membres au moyen des outils de communication numérique existants (*Diagnostic Express*, bulletins aux membres, etc.)
- L'adoption du téléchargement de documents par tous les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif au moyen d'un onglet spécifique sur l'intranet;
- La transmission systématique de documents numériques (ou de liens de téléchargement) aux membres par courriel (une nouveauté que permet le nouveau cadre législatif);
- La diffusion numérique du rapport annuel (impression de 25 exemplaires papier seulement) et des bulletins de vote aux membres.

Renseignements généraux

Catégorie de permis	
Permis régulier	1 353
Permis de radiologie	1 272
Certificats de spécialiste délivrés selon la classe	s. o.
Autorisations spéciales accordées et autorisations renouvelées	s. o.
Immatriculations délivrées	s. o.
Nombre de membres inscrits à la fin de la période	1 353

Répartition des membres inscrits au Tableau par région administrative

Régions administratives	Nombre total de membres
01 Bas-Saint-Laurent	58
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	61
03 Capitale-Nationale	217
04 Mauricie	123
05 Cantons-de-l'Est	52
06 Montréal	705
07 Outaouais	55
08 Abitibi-Témiscamingue	22
09 Côte-Nord	14
HQ Hors Québec	46

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	727
Femmes	626

Catégories de membres

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Montant
Membre régulier	1 850 \$
Membre âgé de 65 ans et plus ou Membre ayant 35 ans et plus de pratique	1 075 \$
Membre, professeur à temps plein au programme de doctorat en chiropratique de l'UQTR	925 \$
Membre ayant moins de deux ans de pratique	850 \$
Membre hors Québec	325 \$
Membre ayant 50 ans et plus de pratique	50 \$
Membre nouvellement diplômé	Au prorata

Nombre de membres inscrits au Tableau de la période et titulaires de l'un des permis suivants :

Un permis temporaire	0
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	0
Un permis spécial	0
Un permis selon la catégorie	0
Un certificat de spécialiste selon la classe	0

Autres informations relatives au statut des membres

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période et qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, en précisant le type de celle-ci	229
Nombre d'inscriptions initiales	47
Nombre d'inscriptions avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Nombre de radiations pour non-paiement de la cotisation	3
Nombre de radiations par sanction du Conseil de discipline	
Nombre de radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	1
Nombre de suspensions ou de révocations de permis selon la catégorie	0
Nombre de certificats de spécialistes révoqués selon la classe	0

Activités relatives à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

Nombre de demandes reçues, acceptées ou refusées	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession ayant satisfait, s'il y a lieu, aux autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste, et ceux ayant amorcé ce processus	0
Nombre de demandes de permis et de certificats de spécialiste — visés aux sous-paragraphes b) et c) et, s'il y a lieu, au sous-paragraphe d) du paragraphe 1 — reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Mesures prises par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis et des certificats de spécialiste visés aux sous-paragraphes b) et c), à l'égard de la reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, ainsi que, s'il y a lieu, au sous-paragraphe d) du paragraphe 1	0
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence du diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	0

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance canadien	1045	2 000 000 \$	4 000 000 \$
Contrat d'assurance individuelle	264	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Hors Québec	47	Selon la juridiction	

Le régime collectif est géré par l'assureur.

Activités relatives au fonds d'indemnisation

L'Ordre ne dispose d'aucun règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation au titre de l'article 89.1 du **Code des professions**.

Le personnel de l'Ordre

M^e Josée Deschênes, notaire
Directrice générale

Mme Chantal Côté
Adjointe administrative
Contrôle et surveillance de l'exercice

Mme Denise Giguère
Adjointe principale et secrétaire de discipline

Mme Julie Mallette
Adjointe principale

Mme Geneviève Sirois
Adjointe administrative
Tableau des membres et formation continue

Mme Johanne Tremblay
Contrôleur

Mme Marie-France Tremblay
Adjointe administrative

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

États financiers au 31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	46
<hr/>	
États financiers	
<hr/>	
Résultats	47
Évolution de l'actif net	48
Flux de trésorerie	48
Situation financière	49
Notes complémentaires	50
<hr/>	
Annexes	
<hr/>	
Détail des charges par activité	56
Détail des frais généraux	60

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des chiropraticiens du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chiropraticiens du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Cholet Saint-Thomé S.E. N.C. R. L.

Montréal

Le 10 juillet 2018

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles	1 773 687	1 774 387
Deux ans de pratique	67 444	75 800
Hors Québec	14 450	17 375
65 ans et plus d'âge ou 35 ans et plus de pratique	174 824	162 473
Nouveaux diplômés	26 060	20 860
Professeurs à temps plein (UQTR – Dép. de chiropratique)	13 745	17 190
50 ans et plus de pratique	850	750
Permis de pratique	9 400	8 200
Permis de radiologie	2 820	2 220
Droits d'examen	14 400	1 200
Amendes	32 511	67 321
Cours de perfectionnement et formation continue	285 333	235 064
Commandites	59 845	39 875
Centre de documentation	1 446	1 664
Produits nets de placements (note 3)	14 771	14 923
Revenus de documentation pour exercice en société	26 075	13 625
Divers	4 936	6 112
	2 522 597	2 459 039
Charges (note 4)		
Conseil d'administration et comité exécutif	448 392	367 428
Conseil de discipline	106 924	45 905
Conseil d'arbitrage des comptes	1 318	3 838
Admission	37 231	24 593
Perfectionnement et formation continue	533 161	335 890
Inspection professionnelle	135 200	96 857
Syndic	515 315	356 294
Pratique illégale	328 946	98 540
Centre de documentation	1 134	2 351
Rapport annuel	8 418	
Information et communications publiques	171 009	1 411 906
Comité des finances/vérification	4 471	1 109
Comités autres	6 517	26 240
Assurance responsabilité professionnelle	7 974	1 409
Comité de gouvernance	14 572	11 380
Comité jeunesse	117	2 153
Comité des normes d'exercice	1 632	2 300
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		12 331
Révision de plaintes	261	
Amortissement des immobilisations corporelles	69 136	9 769
Amortissement de l'actif incorporel		5 460
	2 391 728	2 815 753
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	130 869	(356 714)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018			2017
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	46 393	1 022 379	1 068 772	1 425 486
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(69 136)	200 005	130 869	(356 714)
Investissements en immobilisations corporelles	765 301	(765 301)		
Solde à la fin	742 558	457 083	1 199 641	1 068 772

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	130 869	(356 714)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	69 136	9 769
Amortissement de l'actif incorporel		5 460
Amortissement des avantages incitatifs reportés	30 399	
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		12 331
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	(44 962)	34 622
Comptes clients	(21 507)	4 908
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	15 271	(24 647)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	179 206	(314 271)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(551 217)	(25 907)
Certificats de placement garanti	(202 405)	(377 610)
Encaissements de certificats de placement garanti	377 610	375 395
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(376 012)	(28 122)
Diminution nette de l'encaisse	(196 806)	(342 393)
Encaisse au début	738 534	1 080 927
Encaisse à la fin	541 728	738 534

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

Situation financière au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	541 728	738 534
Comptes clients (note 5)	48 989	27 482
Frais payés d'avance	76 255	31 293
Certificats de placement garanti, 0,91 % à 0,98 % (0,59 % à 0,61 % en 2017), échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2018	202 405	377 610
	869 377	1 174 919
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	742 558	46 393
	1 611 935	1 221 312
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	167 811	152 540
Long terme		
Avantages incitatifs reportés (note 9)	244 483	
	412 294	152 540
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	742 558	46 393
Non affecté	457 083	1 022 379
	1 199 641	1 068 772
	1 611 935	1 221 312

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Administrateur



Administratrice

1 - Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur la chiropratique (Québec). La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des certificats de placement garanti que l'Ordre a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constataion des produits

Les produits de l'Ordre proviennent principalement des cotisations annuelles, des cours de perfectionnement, de la formation continue et des commandites. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

2 - Principales méthodes comptables (suite)

Cotisations annuelles

Les produits de cotisations sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de validité des cotisations.

Cours de perfectionnement, formation continue et commandites

Les produits provenant des cours de perfectionnement, de la formation continue et des commandites sont constatés lorsque le cours, la formation ou l'événement a lieu.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affectations d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Ventilation des charges

L'Ordre exerce différents types d'activités. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux, qui sont communs à l'administration et à chacune des activités, sont pris en charge par l'Ordre et attribués aux différentes activités en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges totales de chacune des activités.

Loyer linéaire

L'Ordre constate ses charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. L'excédent des charges locatives constatées sur les montants à payer en vertu du contrat de location est inclus dans les avantages incitatifs reportés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

2 - Principales méthodes comptables (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - Produits nets de placements

	2018	2017
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variations de la juste valeur non affectées	2 642	2 215
Intérêts	12 129	12 708
	14 771	14 923

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

4 - Redistribution des charges

Les frais généraux sont ventilés comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Conseil d'administration et comité exécutif	243 209	146 099
Conseil de discipline	57 996	18 253
Conseil d'arbitrage des comptes	715	1 526
Admission	20 194	9 779
Perfectionnement et formation continue	289 188	133 559
Inspection professionnelle	73 333	38 513
Syndic	279 508	141 672
Pratique illégale	178 421	39 182
Centre de documentation	615	935
Information et communications publiques	92 756	561 408
Comité des finances/vérification	2 425	441
Comités autres	3 535	10 434
Assurance responsabilité professionnelle	4 325	560
Comité de gouvernance	7 904	4 525
Comité jeunesse	63	856
Comité des normes d'exercice	885	914
	1 255 072	1 108 656

5 - Comptes clients

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 36 675 \$ (36 675 \$ au 31 mars 2017). Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour l'exercice (aucune au 31 mars 2017).

6 - Immobilisations corporelles

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	163 990	19 052	144 938
Équipement informatique	73 196	54 335	18 861
Améliorations locatives (a)	631 374	52 615	578 759
	868 560	126 002	742 558

(a) Au cours de l'exercice, la société a acquis des améliorations locatives au coût total de 214 084 \$ au moyen des avantages incitatifs payés par le bailleur.

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	32 642	9 220	23 422
Équipement informatique	54 107	47 646	6 461
Aménagement des locaux en cours	16 510		16 510
	103 259	56 866	46 393

7 - Emprunt bancaire

Une hypothèque mobilière de 750 000 \$ (750 000 \$ au 31 mars 2017) sur l'universalité des créances présentes et futures est affectée à la garantie de l'emprunt bancaire, dont le montant maximum autorisé est de 200 000 \$ disponible sous forme d'avances ou de lettres de crédit. Au 31 mars 2018, un montant de 150 000 \$ est utilisé pour une lettre de crédit (150 000 \$ au 31 mars 2017). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable annuellement. Au 31 mars 2018, le taux est de 3,45 % (2,7 % en 2017).

8 - Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

Les sommes à remettre à l'État totalisent 34 622 \$ au 31 mars 2018 (26 562 \$ au 31 mars 2017).

9 - Avantages incitatifs reportés

Une allocation de 214 084 \$ relative à des améliorations locatives ainsi que quatre mois de loyer gratuits d'un montant de 51 807 \$ en 2018 (néant en 2017) ont été accordés à l'Ordre pour emménager dans les nouveaux locaux. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail de 10 ans.

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

10 - Risques financiers

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - Engagements

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2027, à verser une somme de 791 384 \$ pour de l'équipement de bureau et des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 96 111 \$ en 2019, à 91 785 \$ en 2020, à 86 229 \$ en 2021 et à 72 696 \$ en 2022 et en 2023.

12 - Garanties

L'Ordre offre une indemnisation à ses administrateurs et dirigeants, anciens administrateurs et dirigeants, et autres personnes ayant agi à sa demande en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'une entité, dans la mesure permise par la loi, pour tous les coûts, charges, dépenses, montants de règlement et dommages et intérêts payés par eux dans le cadre de toute poursuite judiciaire ou procédure administrative ou d'enquête intentée contre eux dans l'exécution de leurs fonctions. En raison de la nature des offres d'indemnisation, l'Ordre ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'il pourrait devoir payer aux bénéficiaires. L'Ordre a souscrit une assurance responsabilité à l'intention de ses administrateurs et de ses dirigeants. L'Ordre n'a pas inscrit de passif à l'état de la situation financière relativement aux offres d'indemnisation étant donné qu'il n'y a pas de réclamation.

Annexes pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

ANNEXE A

Détail des charges par activité

	2018	2017
	\$	\$
Conseil d'administration et comité exécutif		
Jetons de présence	116 295	115 456
Frais de représentation, déplacements et voyages	78 700	100 732
Télécommunications	1 072	699
Locations de salles	5 859	1 330
Divers	3 256	3 112
Quote-part des frais généraux	243 209	146 099
	448 391	367 428
Conseil de discipline		
Jetons de présence	13 520	11 458
Frais de représentation, déplacements et voyages	5 426	2 603
Frais d'enquêtes	8 447	7 295
Honoraires professionnels	20 762	6 071
Location de salles	374	
Divers	400	225
Quote-part des frais généraux	57 996	18 253
	106 925	45 905
Conseil d'arbitrage des comptes		
Jetons de présence	200	330
Frais de représentation, déplacements et voyages	24	237
Honoraires professionnels	379	1 745
Quote-part des frais généraux	715	1 526
	1 318	3 838

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

ANNEXE A (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Admission		
Jetons de présence	7 150	5 375
Frais de représentation, déplacements et voyages	9 128	8 461
Diplômes	88	978
Frais d'examen	671	
Quote-part des frais généraux	20 194	9 779
	37 231	24 593
Perfectionnement et formation continue		
Jetons de présence	613	905
Frais de représentation, déplacements et voyages	3 918	4 580
Location de salles	136 507	130 471
Conférenciers	90 633	57 563
Divers	12 302	8 812
Quote-part des frais généraux	289 188	133 559
	533 161	335 890
Inspection professionnelle		
Jetons de présence	40 050	38 300
Frais de représentation, déplacements et voyages	7 396	9 105
Stage de perfectionnement	13 144	8 679
Divers	1 278	2 260
Quote-part des frais généraux	73 333	38 513
	135 201	96 857
Syndic		
Jetons de présence	67 000	68 255
Frais de représentation, déplacements et voyages	6 532	9 178
Honoraires professionnels	147 209	120 652
Témoins experts	10 389	10 142
Divers	4 676	6 395
Quote-part des frais généraux	279 508	141 672
	515 314	356 294

ANNEXE A (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Pratique illégale		
Jetons de présence	5 700	1 550
Frais de représentation, déplacements et voyages	5 366	2 407
Honoraires professionnels	136 813	55 194
Divers	2 645	207
Quote-part des frais généraux	178 421	39 182
	328 945	98 540
Centre de documentation		
Production de documents	519	1 416
Quote-part des frais généraux	615	935
	1 134	2 351
Information et communications publiques		
Jetons de présence	630	915
Frais de représentation, déplacements et voyages	1 265	961
Événements spéciaux	29 736	18 276
Publicité et communications	8 299	772 808
Production des documents	30 182	40 698
Site Internet	8 140	16 840
Quote-part des frais généraux	92 756	561 408
	171 008	1 411 906
Comité des finances/vérification		
Jetons de présence	1 230	450
Frais de représentation, déplacements et voyages	816	218
Quote-part des frais généraux	2 425	441
	4 471	1 109

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

ANNEXE A (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Comités autres		
Jetons de présence	815	4 250
Frais de représentation, déplacements et voyages	680	1 864
Divers	1 487	9 692
Quote-part des frais généraux	3 535	10 434
	6 517	26 240
Assurance responsabilité professionnelle		
Jetons de présence	100	400
Frais de représentation, déplacements et voyages	3 549	449
Quote-part des frais généraux	4 325	560
	7 974	1 409
Comité de gouvernance		
Jetons de présence	4 000	2 180
Frais de représentation, déplacements et voyages	2 668	4 435
Divers		240
Quote-part des frais généraux	7 904	4 525
	14 572	11 380
Comité jeunesse		
Jetons de présence	54	853
Frais de représentation, déplacements et voyages		444
Quote-part des frais généraux	63	856
	117	2 153
Comité des normes d'exercice		
Jetons de présence	193	468
Frais de représentation, déplacements et voyages		393
Contentieux	554	525
Quote-part des frais généraux	885	914
	1 632	2 300

ANNEXE B

Détail des frais généraux

	2018	2017
Détail des frais généraux	\$	\$
Salaires et charges sociales	541 697	506 807
Honoraires professionnels	242 311	202 549
Charges locatives	140 561	75 998
Location d'équipement	28 447	23 532
Fournitures de bureau et impression	55 477	65 902
Rénovation et entretien	18 378	25 729
Taxes et permis	8 889	15 379
Télécommunications	18 568	8 870
Assurances	5 092	5 606
Cotisations	83 089	92 177
Frais informatiques	48 825	28 092
Frais bancaires	41 473	35 701
Commandite	8 059	12 000
Divers	14 206	10 314
	1 255 072	1 108 656

Diagnostiquer, ajuster, optimiser.

ANNEXE B (suite)

	2018	2017
Répartition des frais généraux	\$	\$
Conseil d'administration et comité exécutif	243 209	146 099
Conseil de discipline	57 996	18 253
Conseil d'arbitrage des comptes	715	1 526
Admission	20 194	9 779
Perfectionnement et formation continue	289 188	133 559
Inspection professionnelle	73 333	38 513
Syndic	279 508	141 672
Pratique illégale	178 421	39 182
Centre de documentation	615	935
Information et communications publiques	92 756	561 408
Comité des finances/vérification	2 425	441
Comités autres	3 535	10 434
Assurance responsabilité professionnelle	4 325	560
Comité de gouvernance	7 904	4 525
Comité jeunesse	63	856
Comité des normes d'exercice	885	914
	1 255 072	1 108 656

www.ordredeschiropraticiens.ca

